

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2707

présenté par
M. Moreau

à l'amendement n° 1378 de M. Dive

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 10 SEPTIES, insérer l'article suivant:

À la fin, substituer aux mots :

« en termes de construction du prix d'achat de la betterave sucrière depuis l'entrée en vigueur de la fin des quotas betteraviers dans l'Union européenne »

les mots :

« de la fin des quotas betteraviers dans l'Union européenne en termes de construction du prix d'achat de la betterave sucrière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.